

Le rôle de Charles de Gaulle
dans la vie politique française (1945-1969).

expl de composition

Chronologie indicative

- 1944 Installation du Gouvernement provisoire
- 1946 Démission de Charles de Gaulle du gouvernement
Discours de Bayeux
- 1947 Création du Rassemblement du peuple français
- 1953 Retrait de Charles de Gaulle de la scène politique
Début de la « traversée du désert »
- 1958 Retour au pouvoir de Charles de Gaulle
Rédaction d'une nouvelle constitution
Élection de Charles de Gaulle à la présidence
de la République
- 1962 Réforme constitutionnelle
- 1965 Second mandat présidentiel : première élection présidentielle
au suffrage universel
- 1968 Crise sociale et politique
- 1969 Charles de Gaulle quitte ses fonctions de Président
de la République

la droite, « cette majorité est faible mais elle existe ». Pour la première fois depuis le début de la Ve République, la France a une majorité parlementaire de droite et un président de la République de gauche. Le lendemain, le président F. Mitterrand analyse les résultats publiquement à la télévision : « Je mesure l'importance du changement qu'implique l'arrivée aux responsabilités d'une majorité dont les choix diffèrent sur des points essentiels de ceux du président de la République ». Il réaffirme ce qu'il avait annoncé pendant la campagne électorale : il ne quitte pas l'Élysée et choisit, conformément à la Constitution, un Premier ministre dans la nouvelle majorité. Jacques Chirac accepte le poste de Premier ministre, la première « cohabitation » commence.

5 - Conclusion : La pratique des institutions sous la Ve République (question 5)

La genèse de la Ve République montre la nature complexe du régime. Le président de la République est la clé de voûte des institutions. Avec le gouvernement, il forme le pouvoir exécutif dont la prépondérance est certaine face au Parlement qui possède cependant le rôle essentiel de voter la loi. Le texte constitutionnel met en place un « parlementarisme rationalisé », un régime original qui combine des éléments de parlementarisme et des aspects présidentielistes. Et c'est l'exercice du pouvoir, la pratique des institutions qui permet de vraiment caractériser le régime. La pratique gaullienne des institutions va nettement dans le sens d'un régime « présidentiel » et cette pratique perdurera, même si les successeurs du Général voudront améliorer leurs relations avec le Parlement.

Par ailleurs, la Constitution de 1958-1962 montre sa solidité : elle est capable de résister à toutes sortes d'épreuves. La « tempête politique » de 1962 n'a pas mis en péril le régime, pas plus que l'alternance et la « cohabitation ». En fait, les conditions nouvelles créées par la cohabitation entre un président et un gouvernement de deux majorités différentes n'auront rien changé à la lecture de la Constitution. Au contraire, la Constitution aura été appliquée à la lettre : le gouvernement Chirac aura « déterminé et conduit la politique de la Nation », pendant que le président Mitterrand jouait son rôle de chef de l'État aux prérogatives propres. Tout au plus peut-on dire que la dyarchie - à laquelle de Gaulle était farouchement opposé - aura fonctionné pendant deux ans. La Constitution aura résisté à cette épreuve comme elle résistera à la deuxième cohabitation de 1993-1995 et comme elle s'apprête à résister à celle commencée en 1997, montrant par là sa solidité.